

CAPITALISATION

VEILLE ET CONTRIBUTIONS AUX POLITIQUES AGRICOLES PAR LES ORGANISATIONS PAYSANNES DU BURKINA FASO

Capitalisation menée dans le cadre du
projet PEPS, « Paysans engagés dans
l'évaluation des politiques sectorielles »



Association de solidarité internationale créée en 1975, **Afdi** soutient les agriculteurs familiaux dans leur volonté de vivre dignement de leur métier et d'assurer la pérennité des exploitations agricoles et des organisations paysannes (OP).

Ancrée dans le territoire français, Afdi s'engage en faveur des agricultures familiales, soutient les initiatives des OP partenaires des pays du Sud, et sensibilise les (futurs) professionnels du monde agricole et rural français à la solidarité et à la citoyenneté.

Créée en 2002, la **CPF** travaille à l'amélioration durable des conditions socio-économiques des agriculteurs familiaux en favorisant leur insertion dans les processus de développement.

Principale OP nationale faitière, elle est référente des pouvoirs publics et de la majorité des partenaires techniques et financiers au Burkina Faso.

SOMMAIRE

Introduction – état des lieux et défis à relever

1. Le PEPS en quelques mots

2. Une méthodologie basée sur une connaissance des dynamiques locales et une implication forte des OP

2.1. Améliorer la connaissance des OP sur les politiques agricoles et le nombre de leurs responsables régionaux en capacité d'agir sur le suivi de leur mise en œuvre

- a. Diagnostic de départ
- b. Information des membres des OP
- c. Formation des (nouveaux) responsables des OP
- d. Des points focaux, relais entre les responsables nationaux et régionaux
- e. Mise en place d'un environnement favorisant l'échange d'informations
- f. Identification d'interlocuteurs paysans des collectivités territoriales et relance des CRCOP

2.2. Améliorer la qualité des propositions politiques portées par des réseaux d'OP/OSC et accroître l'influence des OP/OSC dans les instances de dialogue sur les politiques

- a. Echange régulier entre la CPF et ses membres
- b. Recours à des études complémentaires
- c. Echanges entre pairs
- d. Engagement dans des alliances OP/OSC
- e. Animation d'espaces de dialogue au niveau local et national
- f. Animation d'un dispositif de suivi des effets de la contribution des OP aux politiques construit dans la durée

3. Principaux résultats enseignements

3.1. En quelques chiffres, au cours de la période du projet PEPS

3.2. Visibilité et contribution des OP dans les régions

3.3. Développement d'une approche inclusive

3.4. Amélioration de la relation pluri acteurs

3.5. Qualité des plaidoyers accrue

3.6. Adaptation aux situations d'insécurité

3.7. Construire l'avenir

Introduction – état des lieux et défis à relever

Depuis plusieurs années, les organisations paysannes (OP) ont conquis leur place dans les concertations et négociations autour des politiques agricoles et rurales.

Leur participation repose cependant sur des équipes relativement réduites de salariés et sur un nombre limité d'élus formés à la compréhension des politiques. Ils sont également confrontés à la complexité des textes, à leur empilement et parfois à leur inachèvement. Dans ces circonstances et pour obtenir des résultats, les élus concentrent leurs efforts dans l'élaboration des politiques nationales.

Or, la déclinaison des textes de loi doit être suivie sur le terrain, en contrôlant les mécanismes portés par les instances déconcentrées de l'Etat ou les structures issues de la décentralisation. Des acquis dans les lois peuvent être remis en cause dans certains décrets et arrêtés ou à travers les dispositifs de mise en œuvre.

Les OP burkinabè voient donc un fort intérêt à mobiliser un plus grand nombre de responsables pour agir dans les cadres de concertation régionaux et locaux, avec la préoccupation de favoriser une représentation équilibrée des femmes et des jeunes.

Ce document met en évidence les actions privilégiées par une organisation paysanne faîtière du Burkina Faso pour relever le défi d'une mobilisation performante d'un plus grand nombre de responsables engagés dans le suivi des politiques, à tous les niveaux de concertation et de leur déclinaison.

Ancrée dans un contexte spécifique de structuration des OP et de leur histoire de collaboration, dans une réalité de concertation Etat-profession, cette expérience peut cependant être utile à d'autres OP, pour questionner et enrichir leurs modes d'actions.

1. Le PEPS en quelques mots

Financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme d'Appui au Contrôle de l'Exécutif (PACE), le projet « Paysans engagés pour l'Évaluation des Politiques Sectorielles – PEPS » vise à améliorer la mise en œuvre participative et inclusive des politiques de développement rural au Burkina Faso, par le renforcement des capacités de coordination, de redevabilité et de dialogue des membres de la Confédération Paysanne du Faso (CPF), ainsi que la création d'alliances entre les organisations paysannes (OP) et les organisations de la société civile (OSC).

Il a été mis en œuvre par Afdi et la CPF entre septembre 2020 et janvier 2023.

Principale plateforme nationale de paysannes et paysans référente des pouvoirs publics et de la majorité des partenaires techniques et financiers au Burkina Faso, la CPF représente les OP dans plusieurs instances de concertation, cadres stratégiques et de dialogue au niveau national. Avec ses 16 organisations nationales membres, la CPF touche plus de 2,3 millions de paysannes et paysans. Elle est membre du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa).

Afdi et la CPF ont déterminé trois objectifs spécifiques pour ce projet :

♦ Améliorer la connaissance des OP locales sur les politiques agricoles :

En favorisant des circuits d'informations entre les OP locales et nationales afin que leurs membres bénéficient des dispositifs en faveur des exploitations familiales et que les élus participant aux cadres de concertation et de dialogue soient mieux informés et formés.

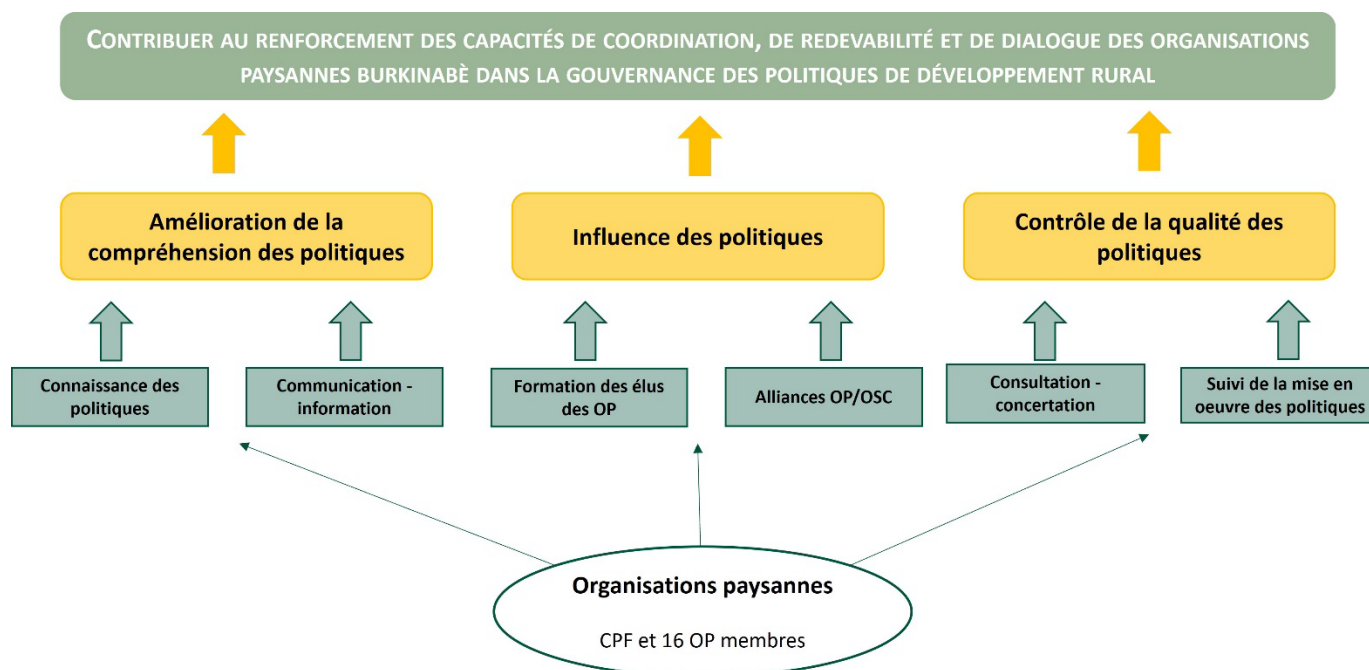
♦ Accroître l'influence politique des OP :

En agissant sur la qualité des propositions, soutenues par des études externes ou internes, sur leur représentativité et leur légitimité, en créant des alliances avec des réseaux d'OP et d'OSC.

♦ Améliorer la qualité des politiques agricoles en faveur de l'agriculture familiale par une participation et un contrôle accrus des OP/OSC :

Du stade de l'élaboration des politiques à leur mise en œuvre sur le terrain, via une veille sur les mécanismes mis en place et la façon dont ils sont gérés, et une stratégie d'influence affinée auprès des autorités.

Figure 1 - Logique d'intervention



Politiques ciblées : loi d'orientation agricole, loi sur le foncier rural, législation semencière, mécanisme de distribution d'intrants

2. Une méthodologie basée sur une connaissance des dynamiques locales et une implication forte des OP

La CPF a sélectionné quatre thématiques d'actualité, exerçant une influence importante sur les exploitations familiales et leur capacité de développement, et dont la déclinaison des textes législatifs sur le terrain ne lui apportait pas entière satisfaction :

- ◆ La Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (LOASPHF), particulièrement pour sa volonté de créer un registre des exploitations agricoles familiales et des entreprises agricoles, porté et mis à jour par les chambres d'agriculture ;
- ◆ La Loi N°034-2009 / AN portant régime foncier rural (LFR), mais dont tous les services fonciers ruraux, plus de 10 ans après sa promulgation en 2009, ne sont pas encore mis en place alors qu'ils doivent délivrer des attestations permettant une meilleure sécurisation foncière des exploitations familiales ;
- ◆ Le mécanisme de distribution d'intrants subventionnés, et en particulier des engrais, en cours de réforme avec l'utilisation de e-vouchers, considéré par les OP comme peu performant ;
- ◆ La législation semencière, en cours de réforme pour se conformer aux dispositions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) ratifié par le Burkina Faso, avec une déclinaison en loi nationale, qui a tendance à favoriser un faible nombre de variétés certifiées. Les paysans souhaitent privilégier une plus grande diversité variétale et protéger certaines variétés traditionnelles.

Les différentes étapes méthodologiques :

Pour favoriser une plus grande participation des responsables d'organisations paysannes locales et régionales aux politiques agricoles, la CPF et Afdi ont mis en place une approche qui combine plusieurs méthodes visant à :

1. Améliorer la connaissance des OP sur les politiques agricoles et le nombre de leurs responsables régionaux en capacité d'agir sur le suivi de leur mise en œuvre :

- *Diagnostic de départ*
- *Information des membres des OP*
- *Formation des (nouveaux) responsables des OP*
- *Des points focaux, relais entre les responsables nationaux et régionaux*
- *Mise en place d'un environnement favorisant l'échange d'informations*
- *Identification d'interlocuteurs paysans des collectivités territoriales et relance des cadres régionaux de concertation des organisations paysannes*

2. Améliorer la qualité des propositions politiques portées par des réseaux d'OP/OSC et accroître l'influence des OP/OSC dans les instances de dialogue sur les politiques :

- *Echanges réguliers entre la CPF et ses membres*
- *Recours à des études complémentaires*
- *Echanges entre pairs*
- *Engagement dans des alliances OP/OSC*
- *Animation d'espaces de dialogue au niveau local et national*
- *Animation d'un dispositif de suivi des effets de la contribution des OP aux politiques construit dans la durée*

2.1. Améliorer la connaissance des OP sur les politiques agricoles et le nombre de leurs responsables régionaux en capacité d'agir sur le suivi de leur mise en œuvre

a. Diagnostic de départ

La première action a consisté en un diagnostic d'envergure, accompagné par des prestataires externes, auprès d'un échantillon représentatif d'OP dans des régions ciblées.

Ce diagnostic a permis :

- L'appréciation du niveau de connaissances des politiques par les membres des OP ;
- L'identification des lieux et cadres, du local au national, où se décide la mise en œuvre des politiques, en relevant les plus actifs, les représentants paysans dans ces espaces et le mode de « sélection » de leurs membres ;
- Une rapide capitalisation des activités mises en œuvre par les OP et porteuses de réussites pour suivre / participer à la déclinaison des quatre politiques sur le terrain.
- Ces diagnostics ont fourni des données nécessaires pour affiner les activités programmées : type d'informations à diffuser et supports à privilégier, contenu des sessions de formations à l'intention des responsables régionaux des OP.

b. Information des membres des OP

Pour sensibiliser le plus grand nombre de paysans et de ruraux, la CPF s'est appuyée sur plusieurs médias.

Des émissions en quatre langues (français, moré, fulfuldé, dioula) ont été réalisées avec des responsables d'OP par des radios locales de trois des plus grandes villes du pays (hors capitale), qui les ont diffusées et rediffusées à la demande. Elles ont porté essentiellement sur l'explication de la loi sur le foncier rural. Pour accroître le nombre d'auditeurs, ces mêmes émissions ont été proposées aux radios de cinq villes moyennes, qui les ont diffusées en français, moré et dioula.

Des textes simplifiés sur la LFR et la LOASPHF, édités en 500 exemplaires chacun, ont été remis aux responsables d'OP lors de rencontres régionales et de sessions de formation.

Un dispositif d'animateurs endogènes, points focaux d'information sur les politiques, a été mis en place pour maintenir actif le circuit d'informations entre les responsables régionaux et nationaux (voir plus loin).

c. Formation des (nouveaux) responsables des OP

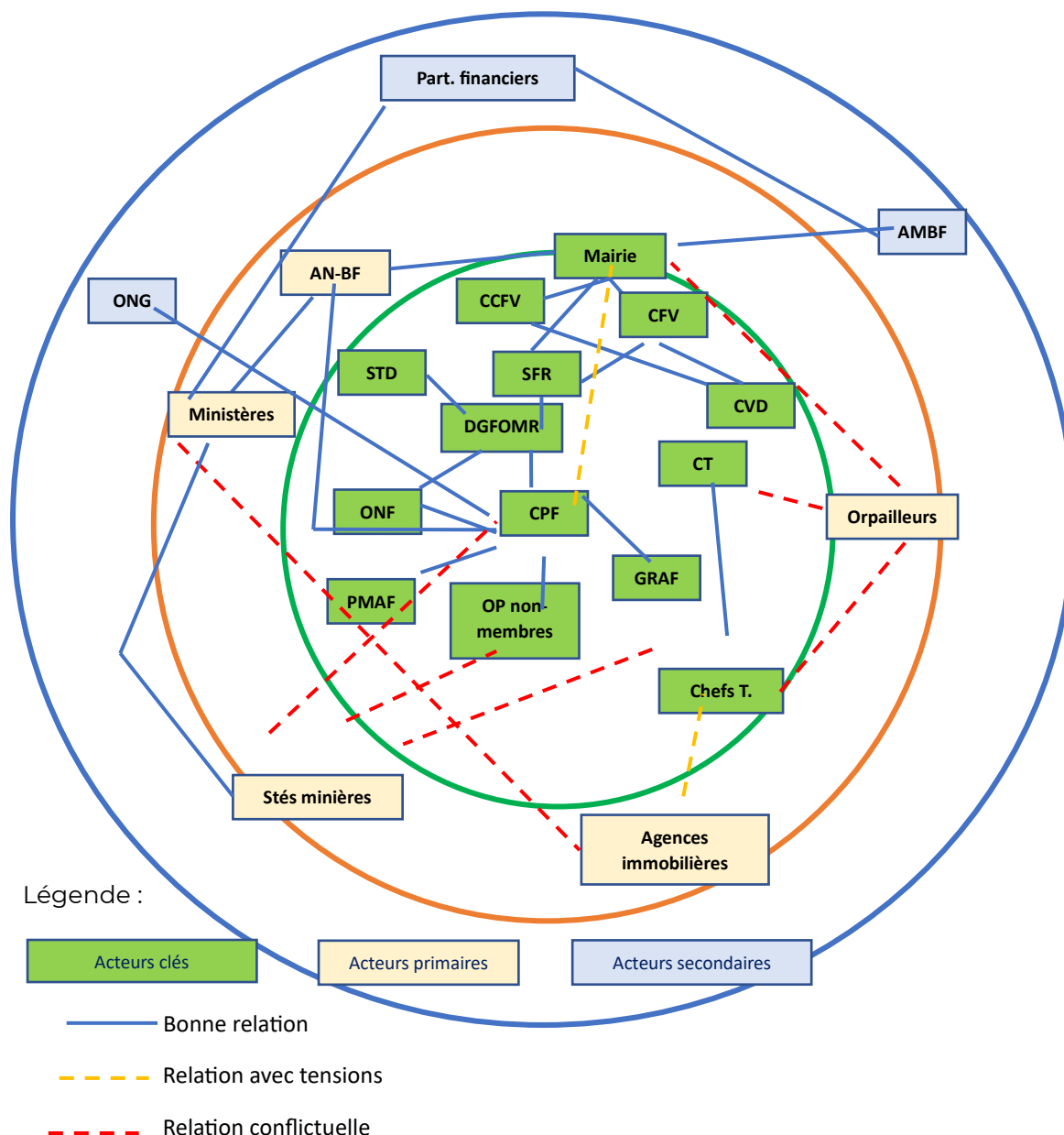
Cartographie des acteurs des politiques

Afdi a mis à disposition de la CPF un outil méthodologique¹ très simple pour animer, avec des responsables élus et salariés des OP des différentes régions, des ateliers de cartographie des acteurs engagés dans chaque politique ciblée, dans l'objectif de :

- Identifier les acteurs directement et indirectement impliqués ou affectés par la décision politique et leur rôle ;
- Analyser leurs interactions, intérêts et pouvoirs par rapport au processus de prise de décisions ;
- Donner aux responsables paysans la capacité de réfléchir à de futures stratégies d'influence.

¹ Repères méthodologiques pour animer un atelier de cartographie des acteurs, Afdi, décembre 2017

Figure 2 – Cartographie simplifiée des acteurs sur le foncier²



Sessions de formations et mise en responsabilité des personnes formées

Des sessions sur les politiques ciblées ont été organisées pour les responsables et futurs responsables des OP, animées par des formateurs avec des interventions de personnes directement en charge de la mise en œuvre des politiques.

Les participants étaient essentiellement les élus et cadres des OP, les animateurs endogènes, avec 39% de femmes.

Entre deux modules, les participants ont été invités à mener une activité de recherche-action, dont le contenu était identifié au cours de la formation.

Le guide de recherche en lien avec la loi sur le foncier rural et la loi sur la réglementation semencière était le suivant :

- Quels sont les problèmes majeurs que votre territoire vit dans le domaine du foncier et des semences agricoles ?

² Acronymes en annexe – la version complète est disponible auprès d'Afdi.

- Les membres des OP sur votre territoire ont-ils connaissance des deux lois ?
- Les deux lois ont-elles produit des effets non recherchés sur le terrain ? Si oui, lesquels ?
- En quoi les deux lois ont-elles permis de diminuer les problèmes ?
- Comment ces deux lois s'appliquent-elles chez vous ?
- Quels sont les principaux organes existants sur votre territoire ?
- L'application des deux lois est-elle équitable sur le terrain (hommes, femmes, jeunes, vieux, handicapés) ?
- Quels sont les éléments sur lesquels les OP et la CPF doivent travailler afin de rendre les deux lois plus efficaces et acceptables ?

Les informations rassemblées étaient restituées au groupe lors de la session suivante et mises en débat. Cet exercice leur a permis de tester leurs connaissances et de se familiariser avec les mécanismes abordés de façon théorique.

Enfin, lors de la dernière phase des sessions de formation portant sur le suivi-évaluation des politiques, une méthodologie a été définie pour poursuivre la collecte régulière des données.

Le dispositif repose sur le réseau d'animateurs endogènes des unions et fédérations, constitué selon les zones agroécologiques :

- Les points focaux identifiés au sein des OP membres collectent les données et les transmettent à leurs unions provinciales ainsi qu'au responsable suivi évaluation de la CPF ;
- Les unions provinciales consolident les données et les transmettent aux unions nationales pour les besoins de plaidoyer en lien avec les filières ;
- Les unions nationales consolident les données et les transmettent au responsable suivi-évaluation de la CPF ;
- Le responsable suivi-évaluation de la CPF consolide les données des animateurs endogènes ainsi que des unions et fédérations pour contrôle et vérification, et élabore les rapports.

La CPF met à disposition des OP des outils simples de collecte des données et des outils de synthèse à disposition des responsables. Elle forme régulièrement les animateurs endogènes et les équipes techniques des OP membres sur l'utilisation des outils de collecte et leur mise à jour.

Par exemple, les élus d'OP issus de communes disposant d'un service foncier rural « actif » se sont engagés à collecter des informations sur :

- Le nombre d'attestations de possessions foncières (APFR) délivrées ;
- Le nombre de commissions foncières villageoises (CFV) et commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) mises en place ;
- Les élus paysans membres de ces commissions et leur degré de maîtrise de la SFR ;
- Les difficultés liées à la délivrance des APFR et les propositions de solutions...

Inscription dans les dynamiques complémentaires coordonnées par la CPF

Dans une certaine mesure, la CPF a réussi à dépasser la logique de mise en œuvre souvent cloisonnée de projet, en créant des passerelles et des synergies avec deux autres actions conduites simultanément :

- En liant une partie des sessions de formation prévues avec le parcours de formation des responsables et futurs responsables, défini dans le cadre de l'université paysanne³

Le Roppa et les plateformes nationales du Burkina Faso, du Togo et du Mali ont conçu un dispositif de formation des responsables paysans, visant à renforcer le poids, la légitimité et

³ Programme de renforcement des capacités des services et plaidoyer des organisations professionnelles agricoles en Afrique et en Amérique Latine, « Sepop », AFD / AgriCord.

l'implication des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques inclusives durables et cogérées. Spécifiquement, il s'agit de :

- Assurer la relève générationnelle en formant un plus grand nombre de responsables, y compris les jeunes et les femmes en tant que vecteurs de changement ;
- Renforcer les capacités stratégiques, de plaidoyer et d'influence des responsables des OP :
 - Analyser la situation de l'agriculture et celle de l'exploitation agricole familiale, en relation avec les évolutions du contexte national, sous-régional et international. Cette analyse devrait s'inscrire dans le temps, par exemple dans une perspective de dix ans, pour définir le type d'agriculture souhaitée par les OP à cet horizon ;
 - Elaborer et proposer des stratégies en cohérence avec la vision de l'agriculture des OP et prenant en compte les contraintes et opportunités de l'environnement ;
 - Influer, par l'action et la négociation, sur les orientations et les instruments des politiques agricoles et de développement rural, favorables à l'agriculture familiale, en permettant aux leaders formés de porter la vision du Roppa et de ses plateformes et des messages qu'ils véhiculent.

PREMIERE ETAPE : DEFINITION D'UN PROGRAMME DE FORMATION DES LEADERS PAYSANS

Sur la base commune des pays de la sous-région impliqués, le contenu des modules a été décidé par les OP nationales, et adapté dans chaque pays. A partir de ces éléments, chacune des plateformes nationales, avec son comité pédagogique, a élaboré les modules de formation.

Le schéma pédagogique retenu propose une formation en alternance, comprenant :

- Des modules théoriques ;
- Des périodes de pratique et/ou de recherche appliquée dans les OP et/ou les territoires ;
- Des interventions de « grands témoins » ;
- Une action de coaching individualisé (posture, note de plaidoyer, intervention dans les réunions de travail, ...).

Les modules de formation et leur progression sont les suivants :

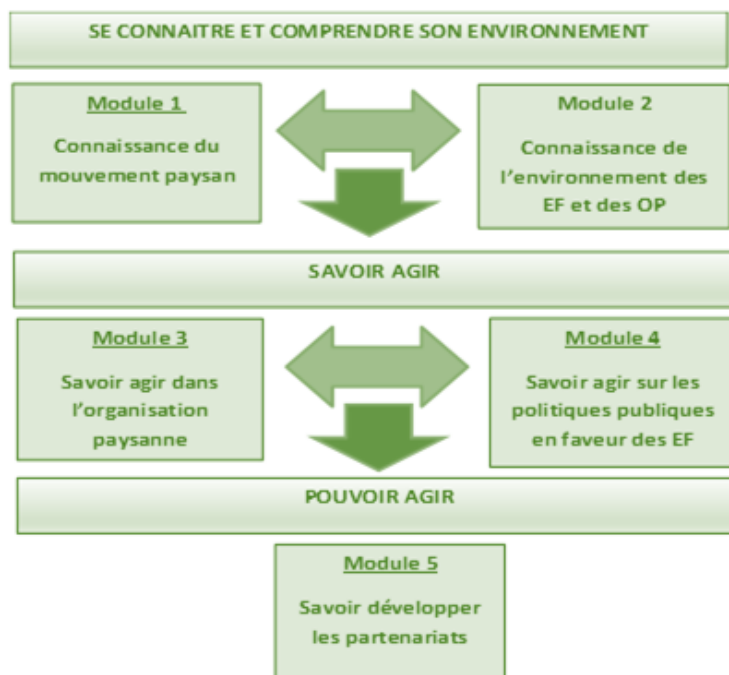


Figure 3 : Progression des modules de formation

DEUXIEME ETAPE : DEPLOIEMENT DES SESSIONS DE FORMATION

La CPF a identifié 100 responsables et futurs responsables qui s'engagent pour toute la durée de la formation. Les sessions de formations durent 3 jours pour chaque module, avec des groupes de 25 personnes environ (soit 4 sessions par module), sur une période d'un an environ.

Au total au Burkina Faso :

Un accent sur les jeunes responsables

- 89 jeunes sélectionnés (dont 30 femmes)
- 64 jeunes ont fini le cursus de formation en 2023

Un croisement des responsables identifiés pour le suivi des politiques et les points focaux, qui ont participé à ce cursus de formation

TROISIEME ETAPE : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISES DES JEUNES LEADERS FORMES (COACHING)

Par secteur géographique, des leaders paysans rencontrent à plusieurs reprises des jeunes leaders formés, en accompagnement aux travaux que ces derniers ont engagé dans leur OP ou sur leur territoire.

QUATRIEME ETAPE : EVALUATION DU DISPOSITIF

Une évaluation des jeunes et femmes leaders formés :

- Lors d'une session, les 4 modules de formation sont reparcourus par les apprenants ;
- Evaluation finale :
 - Sous forme de test écrit sur les éléments essentiels du parcours ;
 - Un point sur les séances de coaching de proximité.
- En créant des articulations avec le projet « Appui à l'engagement citoyen des jeunes agriculteurs et agricultrices des exploitations familiales »⁴.

Cette action visait le renforcement des capacités politiques des jeunes, leur participation dans la gouvernance au niveau local en ciblant les conseils régionaux, les municipalités et les conseils villageois de développement ainsi qu'un accroissement de leur engagement dans les organisations paysannes, en favorisant un dispositif de mentorat par des responsables « aguerris ».

L'identification croisée de jeunes conviés aux formations et rencontres, ainsi que la décision d'avoir recours aux mêmes points focaux ont amplifié les possibilités de donner aux jeunes des responsabilités.

d. Des points focaux, relais entre les responsables nationaux et régionaux

La CPF a identifié cinq jeunes agriculteurs dont une femme, appelés "points focaux", sur base de critères de dynamisme, d'expérience en animation et d'adhésion à une OP membre de la CPF.

Participant à toutes les activités mises en place (diagnostics, cartographies, informations, formations), ils sont essentiellement chargés de contribuer à la diffusion de l'information, du local au national et du national au local, de relayer les préoccupations des élus régionaux engagés dans les cadres de dialogues liés aux politiques, pour que l'équipe de coordination nationale leur apporte les informations nécessaires.

⁴ Financement EuropAid, « Participation citoyenne et engagement politique des jeunes »

Pour garder intacte leur motivation et surmonter les difficultés rencontrées, la CPF et Afdi ont proposé la création d'un groupe WhatsApp dans lequel ils échangent entre eux et avec les cadres de la CPF.

Les points focaux ont été particulièrement actifs dans la mobilisation des responsables d'OP en capacité à s'engager dans le suivi des politiques, selon une démarche rigoureuse afin de s'assurer de la capacité et de l'engagement des personnes sélectionnées :

- Identifier, avec les organisations paysannes de la région et des provinces, les responsables élus des OP, qui :
 - Ont siégé dans des cadres de concertation fonctionnels (dont les collectivités territoriales avant leur dissolution), en précisant les rôles et responsabilités engagés ;
 - Sont dynamiques sur leur territoire ;
 - Montrent un intérêt pour le plaidoyer sur les politiques et sont actifs sur ces questions.
- Déterminer les demandes de formation complémentaire souhaitées par les responsables élus des OP.

e. Mise en place d'un environnement favorisant l'échange d'informations

Pour le suivi continu des politiques, un groupe WhatsApp élargi de 115 membres composé des responsables des OP, des salariés de la CPF et d'Afdi collecte et partage des informations relatives à l'évolution des politiques agricoles. L'actualité sur le foncier rural, les mercuriales des denrées alimentaires, la situation post-récolte, les nouvelles du ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et Halieutiques (MARAH), les dynamiques au sein de l'assemblée législative de transition, sont collectées, partagées et discutées dans ce groupe.

Il participe à l'information des responsables de la CPF sur l'actualité dans les régions, la tenue de cadres de concertation régionaux, et favorise la connaissance par les élus régionaux des actions de plaidoyer entreprises par la CPF au profit des producteurs.

f. Identification d'interlocuteurs paysans des collectivités territoriales et relance des CRCOP

La CPF étant une confédération, dont les membres sont des OP nationales, et compte-tenu de son principe de subsidiarité, sa visibilité dans les régions n'est pas aisée. Pour la faciliter et pour accroître la représentation du mouvement paysan dans son ensemble, notamment auprès des collectivités territoriales, la CPF a proposé à ses membres, il y a quelques années, de créer des instances informelles : les cadres régionaux de concertation des OP (CRCOP). Ils réunissent toutes les OP provinciales ou régionales membres de ses OP nationales. Ces cadres sont ouverts à toutes les OP « dynamiques » de la région, y compris les non-membres du réseau CPF.

Dans l'objectif de continuer à renforcer des liens solides avec sa base, la CPF a entrepris de structurer plus fortement les CRCOP, espaces de rencontres, de partage, de plaidoyer, de représentation des OP au niveau régional.

Dans quatre régions (Plateau central, Hauts-Bassins, Centre-Ouest et Boucle du Mouhoun), cette redynamisation a permis aux CRCOP de se doter chacun d'une stratégie, d'un plan d'actions et de modalités de fonctionnement ; une OP régionale assure de façon tournante le secrétariat, et un bureau exécutif est élu.

Le CRCOP prend en charge la continuité de l'animation des dynamiques suscitées par toutes les activités de suivi des politiques et d'information des membres.

Le rôle des CRCOP en tant que cadre d'échanges, d'expression et de collecte de données est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des acteurs.



Ainsi, dans la région de la Boucle du Mouhoun, la mise en place du CRCOP a été fortement appréciée par le nouveau directeur régional de l'Agriculture, qui a vu dans le cadre un représentant de la CPF et un interlocuteur pertinent et légitime sur les questions de développement rural.



Ils sont utiles à la CPF pour organiser de façon plus pertinente et efficace ses tournées régionales, moments d'échange et de dialogue réguliers organisés par les élus nationaux avec les OP membres.

Ils aident les représentants des structures déconcentrées à mieux identifier les OP.

2.2. Améliorer la qualité des propositions politiques portées par des réseaux d'OP/OSC et accroître l'influence des OP/OSC dans les instances de dialogue sur les politiques

a. Echanges réguliers entre la CPF et ses membres

Tournées régionales

La CPF organise des sessions d'échanges paysans et des concertations via des tournées régionales auprès des membres de ses organisations faîtières des 13 régions du pays. Au total, 113 membres de la CPF dont 22 femmes et 15 jeunes ont participé aux échanges durant la période du PEPS.

Animées par une équipe composée de techniciens, de responsables paysans de la CPF et des points focaux, ces tournées régionales ont constitué un cadre d'échanges sur (i) les difficultés liées à la campagne agro-sylvo-pastorale, (ii) la situation sécuritaire et alimentaire dans les régions et les mesures et initiatives d'accompagnement des producteurs vulnérables.

Ces tournées, conjuguées aux différentes sessions de formations des membres des organisations paysannes, ont suscité des dynamiques locales en matière de compréhension, de suivi-évaluation et de plaidoyer sur les politiques et lois agricoles. Cette implication a permis de renforcer la confiance des OP membres envers la CPF, par une visibilité plus grande des services rendus. La connaissance renforcée des réalités de terrain par les responsables nationaux de la CPF a accru le crédit et la légitimité de ses propositions au niveau national.

Formation aux techniques de plaidoyer

Une formation sur les techniques de plaidoyer a bénéficié à 81 responsables paysans de la CPF dont 15 femmes et 11 jeunes.

L'ensemble des sujets suivants ont été abordés, en privilégiant les échanges et le partage des savoir-faire :

Le plaidoyer, définition des concepts clefs et importance	→ Qu'est-ce que le plaidoyer ?
	→ Les différentes approches du plaidoyer
	→ Le plaidoyer, pour quoi faire ?
Concevoir une stratégie de plaidoyer	→ Conditions et étapes d'une stratégie de plaidoyer
	→ Définir un objectif de plaidoyer

Concevoir une stratégie de plaidoyer	→ Collecter et exploiter les données de la recherche pour le plaidoyer
	→ Identifier les cibles de plaidoyer
Mettre en œuvre une campagne de plaidoyer	→ Mettre en place les alliances et mobiliser les soutiens
	→ Communiquer avec ceux que l'on veut influencer
	→ Mobiliser les fonds et assurer le suivi du plaidoyer
Le suivi citoyen des politiques publiques : pourquoi et comment ?	→ Qu'est-ce que les politiques publiques ?
	→ Qu'est-ce que le suivi des politiques publiques ?
	→ Qu'est-ce que le suivi citoyen des politiques publiques ?

b. Recours à des études complémentaires

Au-delà de la collecte organisée d'informations dans les régions (exemple du suivi de la délivrance des APFR par les points focaux), la CPF peut avoir besoin d'informations très précises ou de regards d'experts. Pour rendre plus robustes ses argumentaires et ses positions, la CPF lance, selon la nécessité, des études ciblées sur ses thèmes de plaidoyer. Elle a ainsi commandité une étude sur l'état des lieux de l'accaparement des terres agricoles au Burkina Faso ainsi qu'une analyse des textes juridiques sur le foncier pour vérifier leur cohérence et relever les éventuelles insuffisances ou contradictions.



En décembre 2022, la CPF a interpellé le Premier Ministre sur les lenteurs et déviations de mise en œuvre de la loi sur le foncier rural.

La CPF a, parmi d'autres, sollicité la mise en œuvre effective de (i) l'identification, la délimitation, le balisage et l'immatriculation des espaces et des sites d'investissements pastoraux ; (ii) la promotion de l'APFR collective. Elle a demandé (i) l'arrêt des lotissements « classiques » et la suspension des attributions de terres en zone rurale aux fins de promotion immobilière ; (ii) le recensement des terres acquises dans une seule et même commune par les personnes physiques ou morales dont la superficie totale excède la superficie inscrite dans la loi et la mise en œuvre d'une démarche de (re)légitimation sociale de ces acquisitions.



c. Echanges entre pairs

Afdi a mobilisé l'expertise de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), avec laquelle elle a formalisé un accord de partenariat par lequel les deux organisations s'engagent à répondre ensemble aux demandes des OP africaines sur les thèmes relatifs à la gouvernance et la sécurisation foncières. La France a une longue expérience, à travers le réseau des Safer, de régulation des marchés fonciers ruraux pour assurer leur transparence, le contrôle des transferts de terre et leur orientation. Les Safer jouent un rôle pivot pour le développement de l'agriculture en France, le renouvellement des générations, la régulation du foncier, le développement local et la préservation de l'environnement.

Les responsables français, élus et salariés, ont partagé avec les responsables de la CPF des références issues de l'expérience des Safer, pour leur permettre de proposer les meilleurs choix de sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales, d'attractivité des jeunes dans les métiers agricoles et de régulation des marchés fonciers ruraux ; ils ont également présenté les Safer aux participants lors des journées nationales des acteurs du foncier.

d. Engagement dans des alliances OP/OSC

Pour accroître sa capacité d'influence, la CPF a mis en place une cellule d'analyse des politiques et des études prospectives (CAPEP) qui regroupe l'ensemble de ses fédérations et unions membres, ainsi que des organisations paysannes non-membres⁵.

Des actions en lien avec la mise en œuvre de la LOASPHF ont rapproché les OP du réseau des chambres d'agriculture, qui ont pour mission, à la demande des pouvoirs publics ou de leur propre initiative, l'enregistrement des exploitations agricoles, le ciblage des bénéficiaires pour les appuis apportés par les projets et programmes.

Dans cette dynamique d'alliances, convaincue que le soutien des OSC est déterminant pour peser dans les plaidoyers qu'elle mène, la CPF s'est associée à des organisations de consommateurs, organisations des droits de l'Homme, ONG internationales, organes de presse, etc.

e. Animation d'espaces de dialogue au niveau local et national

Bien que plusieurs cadres de concertation aient fait l'objet d'investissement ou réinvestissement par les élus des OP dans les régions et au niveau national, deux cadres ont été particulièrement ciblés par la CPF, pour les leviers qu'ils représentent en matière d'évolution des politiques et de leurs dispositifs :

- Au national, le cadre sectoriel de dialogue :

Créé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP), il réunit des représentants des ministères concernés, des acteurs non étatiques (CPF pour les OP, SPONG⁶ pour les ONG) et du secteur privé. Sur base d'une programmation de cinq ans, le secrétariat du cadre édite un rapport trimestriel. Deux fois par an, les cinq représentants de la CPF participent à des réunions et ont la possibilité de donner leur propre lecture de la mise en œuvre des politiques.

- Dans les régions, le cadre régional de coordination des politiques sectorielles agricoles :

Les rapports trimestriels nationaux sont en partie rédigés sur base des informations transmises par les régions ; un membre de la CPF participe à cette instance. Il est souvent issu de l'OP qui anime le CRCOP, il fait partie des responsables formés au suivi des politiques et il est régulièrement alimenté par des informations partagées par la CPF et ses collègues d'autres régions.

f. Animation d'un dispositif de suivi des effets de la contribution des OP aux politiques construit dans la durée

Pour prendre en compte le temps long d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, la CPF anime, avec l'équipe Afdi, un dispositif de suivi des effets de sa contribution à deux politiques, la LOASPHF et la LFR.

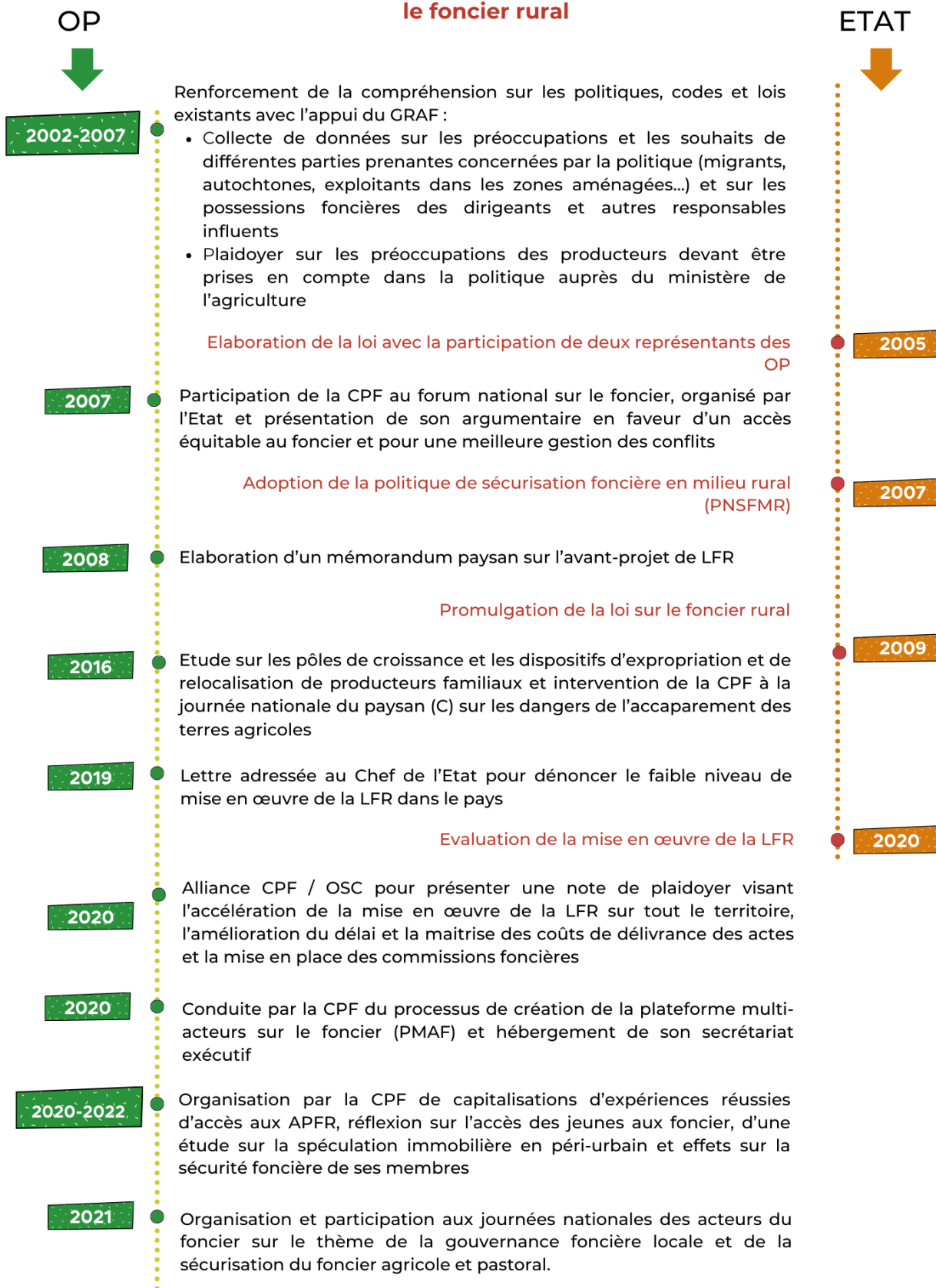
Chaque année, elle recense les avancées de l'Etat et ses propres actions ; elle peut ainsi déterminer si son plaidoyer est pris en compte, et dans quelles proportions, et dans les textes et mécanismes, si elle a pu éviter des décisions qu'elle jugeait néfastes au développement des exploitations familiales.

A titre d'illustration, les premières réflexions des OP en lien avec l'élaboration annoncée d'une nouvelle politique de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) datent de 2002. En voici les grandes étapes :

⁵ Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), fédération nationale des groupements Naam (FNGN), fédération Nian Zwe (FNZ), comité régional des unions du Sahel (CRUS), association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS), réseau Billital Maroobè (RBM).

⁶ Secrétariat permanent des ONG.

Etapes de l'implication des OP dans les réflexions sur le foncier rural



Propositions de la CPF prises en compte dans les textes :

- ◆ Quota de terres pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables dans les zones aménagées ;
- ◆ Mise en place des mesures de limitation de l'accaparement des terres par un seul individu / entreprise ;
- ◆ Prise en compte des diversités régionales de gouvernance foncière par l'instauration de chartes foncières.

3. Principaux résultats et enseignements

3.1. En quelques chiffres, au cours de la période du projet PEPS

- ◆ 2 130 000 auditeurs des émissions radio de la CPF sur les politiques.
- ◆ Plus de 420 responsables paysans régionaux formés sur les politiques, dont 164 femmes.
- ◆ 53 responsables paysans membres de la CPF dont 8 femmes et 5 jeunes participant aux CAPEP.
- ◆ 25 organisations de la société civile mobilisées dans des alliances avec la CPF.
- ◆ 11 positions de politique agricole portées par des alliances entre la CPF et les OSC : foncier et accaparement des terres rurales, LOASPHF, plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral, fonds de développement agricole, semences, employabilité des femmes et des jeunes ruraux, intrants et équipements agricoles, appui aux personnes déplacées internes, situation de la sécurité alimentaire, fiscalité des coopératives agricoles.
- ◆ 5 espaces de dialogue avec l'Etat investis par les OP/OSC (dont audiences avec la présidence, JNP, Conseil d'administration du secteur ministériel de l'Agriculture, des Ressources animales et Halieutiques, cadre sectoriel de dialogue (CSD) de la politique de production ASPHF, atelier du programme national du secteur rural (PNSR III), concertations avec la recherche agronomique).

Plusieurs propositions de la CPF et des OSC ont été prises en compte dans les programmes :

a. Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP)

Les OP/OSC ont obtenu la mention, dans la vision du PNIASP, des notions de résilience et du rôle des exploitations familiales⁷ :

« À l'horizon 2025, le secteur PASP est *résilient*, moderne et compétitif, accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale *porté par des exploitations familiales et des entreprises agricoles modernes* et garantissant durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ».

Domaine	Propositions des OP prises en compte
Vulgarisation, Conseil à l'exploitation familiale, Formation agricole et rurale	➡ Améliorer l'accessibilité aux innovations agricoles : technologies de l'information et de la communication (TIC) et énergies renouvelables.
	➡ Intégrer l'agroécologie et l'agriculture biologique dans le parcours de conseil à l'exploitation familiale (CEF), ainsi que dans les cursus des écoles et universités.
Agroécologie et agriculture biologique	➡ Promouvoir l'utilisation des engrais biologiques dans le cadre du mécanisme de distribution des intrants.
	➡ Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture biologique dans les stratégies et programmes de développement et dans les parcours de formation.
	➡ Aménager et sécuriser les zones pastorales et les pistes d'accès aux ressources naturelles (eau, pâture).
Sécurisation foncière	➡ Mettre en œuvre un programme national de sécurisation foncière des exploitations familiales avec délivrance d'APFR collectives ; ce qui implique des services fonciers ruraux fonctionnels dans toutes les communes.

⁷ Formulation initiale : « Le secteur PASP est moderne et compétitif, accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale et garantissant durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations »

Financement des exploitations familiales	➡	Promouvoir des mécanismes de financement adaptés au monde agricole.
	➡	Déconnecter le fonds de développement agricole de la Banque Agricole du Faso et le déconcentrer dans les régions.
	➡	Développer des mécanismes de mobilisation des ressources internes pour le financement de l'agriculture.
	➡	Organiser des tables rondes pour la mobilisation de financements auprès des bailleurs.
Entreprenariat des jeunes et femmes	➡	Développer des projets attractifs pour inciter les jeunes à s'investir dans le secteur agricole.
Systèmes alimentaires durables	➡	Promouvoir la production locale de semences (base, prébase) de certaines spéculations : pomme de terre, maïs...
	➡	Promouvoir les filières ciblées par les marchés institutionnels (riz, niébé, maïs, lait local, semences, animaux de trait) et les filières d'exportation (sésame, mangue, anacarde, etc.).
	➡	Procéder à une redéfinition des missions des sociétés d'Etat pour favoriser leur gestion rigoureuse.
Assurances / risques agricoles	➡	Promouvoir les cotisations volontaires à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) des exploitants familiaux (les OP faîtières sont prêtes à assurer la sensibilisation).
	➡	Promouvoir l'assurance universelle (encourager, sensibiliser les OP faîtières et leurs membres pour la souscription).
	➡	Diligenter l'opérationnalisation de la Contribution Forfaitaire Obligatoire (CFO), loi n°050-2012/an portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso) et définir un mécanisme de financement des OPA à partir de ces contributions.
Transformation et accès aux marchés des produits agricoles	➡	Faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés institutionnels.
	➡	Renforcer le programme de construction de comptoirs d'achat et de commercialisation des produits agricoles équipés de chambres froides de grande capacité.

b. Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricoles (CAIMA)

Opérationnaliser la CAIMA et lui accorder le statut d'utilité publique.

3.2. Visibilité et contributions des OP dans les régions

Un renforcement de la visibilité de la CPF dans les régions et un renforcement de la concertation entre la CPF et ses membres.

Dans l'ensemble des régions, l'identification d'élus mis en situation de responsabilité, avec l'appui de points focaux, l'organisation des formations et des tournées régionales, ont permis à la CPF d'étendre et de consolider ses interventions. Les temps d'échanges ont ravivé et conforté les relations entre la CPF et ses membres au niveau local, avec des effets au-delà du suivi des politiques, sur l'ensemble des activités conduites par la CPF. Les dispositifs de suivi de la campagne agricole et l'observatoire des exploitations familiales, qui font remonter des informations des membres vers le national, ont ainsi gagné en qualité.

Un accroissement de la présence et des propositions des OP dans les cadres de concertation régionaux.

Les sessions de formation ont permis aux responsables d'OP de comprendre les différentes implications des décisions politiques sur leur environnement, leurs capacités d'agir et leurs moyens d'influence sur ces décisions. Les formations dispensées par des pairs formateurs, les échanges d'expériences organisés, les points focaux et relais communautaires bénéficiant d'informations continues ont créé des groupes de responsables d'OP régionales qui n'hésitent plus à s'engager dans le suivi des politiques de leur territoire, à transmettre les attentes des paysans, à questionner la CPF en cas de doute ou de besoins d'informations complémentaires.



Président de l'UPPA-Ziro : « l'intérêt des membres pour les activités menées réside dans le choix des thématiques liées aux besoins des acteurs, l'implication des leaders, le choix des formateurs de qualité qui maîtrisaient vraiment les sujets et enfin l'engagement et la disponibilité du coordinateur ».



Un renforcement de la collaboration entre les OP membres de la CPF et des plaidoyers au niveau local

Les OP ont renforcé les concertations entre elles au niveau local.



Dans la région des Cascades par exemple, elles ont initié des rencontres, mis en place une cellule de veille et de plaidoyer, fait ensemble l'état de mise en œuvre des politiques sectorielles sur lesquelles elles ont été formées.

Elles ont ensuite entrepris de rencontrer les autorités locales pour collecter les informations relatives aux indicateurs identifiés sur foncier rural et pour mener des plaidoyers.



3.3. Développement d'une approche inclusive

La CPF a ciblé de façon volontariste les responsables ou futurs responsables femmes et jeunes invités aux sessions de formation.

Les activités ont notamment permis de renforcer le collège des jeunes et le collège des femmes (constitués chacun de deux jeunes / deux femmes par union ou fédération nationale), dont le rôle est de conduire des concertations en vue d'élaborer des propositions spécifiques à la prise en compte des besoins et préoccupations des jeunes et des femmes dans les politiques publiques.

Leurs responsables prennent régulièrement la parole au cours de rencontres institutionnelles, telles la journée nationale du paysan ou la journée internationale de la femme rurale.

3.4. Amélioration de la relation pluri-acteurs

Avec les OSC

Un comité de pilotage comprenant les OSC et les structures alliées, tels que le SPONG ou la Chambre d'agriculture, a été mis en place pour suivre la mise en œuvre du projet, et valider les différents documents, consolidant ainsi la relation de la CPF avec des acteurs diversifiés du développement rural.

Plusieurs notes de positionnement ou de plaidoyer élaborées sont issues des alliances entre la CPF et des OSC.

Avec l'Etat

Les sessions de formations organisées, les études conduites, les activités terrain effectuées au niveau local ont le plus souvent impliqué les services techniques de l'Etat, renforçant la connaissance mutuelle entre les responsables d'OP et les responsables des instances déconcentrées.

La CPF a obtenu d'être partie prenante (membre et président du Conseil d'administration) de la centrale d'achat des intrants et matériels agricoles (CAIMA) et d'influer sur l'accompagnement de l'État pour une meilleure accessibilité des paysans aux intrants agricoles.

3.5. Qualité des plaidoyers accrue

La méthode appliquée par la CPF lui a permis de mieux identifier les acteurs influents des processus législatifs en réalisant une cartographie, s'appuyant sur des données collectées par ses membres et enrichies par des études. Ces actions ont consolidé le contenu de ses plaidoyers, adossés à des arguments « robustes ». En parallèle, de larges alliances nouées pour porter les propositions ont renforcé l'écoute des pouvoirs publics.

3.6. Adaptation aux situations d'insécurité

Depuis plusieurs années, l'insécurité et les violences provoquées par la multiplication de groupes armés s'inscrivent dans une accumulation de crises climatiques récurrentes, de crise sanitaire (pandémie de la Covid-19), de crises socio-politiques, de conflits liés à l'usage des ressources naturelles..., qui fragilisent la résilience des paysans et la sécurité alimentaire. Certaines de ces crises, entraînant des limitations de déplacements et la décroissance des services publics, ont aussi révélé le potentiel important du maillage territorial des organisations paysannes: les OP membres de la CPF ont développé des réseaux d'animateurs paysans endogènes pour diffuser les informations et des conseils agricoles dans des zones isolées par les manques d'infrastructure, l'insécurité ou la faiblesse des services publics. Elles multiplient les initiatives de déploiement des services numériques pour accéder à l'information et au conseil, pour la collecte, le traitement, l'analyse des données, pour diffuser les systèmes d'information sur les marchés et les plateformes de mise en relation des acteurs...

La consolidation de ces réseaux d'animateurs relais reste cependant un défi pour les OP.

En parallèle, la CPF prend en charge de nouveaux sujets de préoccupation : la situation des personnes déplacées internes et leur insertion dans les territoires d'accueil, l'insécurité alimentaire dans les zones où l'accès aux champs est dangereux, voire impossible.

3.7. Construire l'avenir

Face aux enjeux (i) des dynamiques créées autour des collectivités locales, (ii) des demandes de femmes et de jeunes en matière de reconnaissance de leur apport à la vie économique des exploitations et à la vie des OP et (iii) de l'émergence de thématiques nouvelles liées aux processus de transition (relations villes-campagnes, changement climatique...), les OP sont fortement désireuses d'être reconnues comme des parties prenantes incontournables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dans l'amélioration de la prise en compte de l'agriculture familiale par les institutions publiques et sa déclinaison dans les textes de loi.

Les plaidoyers de la CPF en faveur des agricultures familiales visent le changement de position des producteurs agricoles dans l'économie, le développement des territoires, les rapports commerciaux et le marché, l'accès à l'innovation pour une croissance durable. La CPF est engagée dans la diffusion auprès de ses membres de modes de développement durables plus résilients.

L'engagement des responsables et l'amélioration de leur niveau de connaissance, en particulier à travers les CRCOP, le groupe WhatsApp et les points focaux régionaux, initiés

en 2020, se poursuivent dans l'objectif de répondre à ces enjeux. La synergie d'actions développée par la CPF entre les différents projets qu'elle met en œuvre, la mise en place d'alliances avec des OSC, ONG et OP pour les actions de plaidoyer constituent autant de facteurs favorables à une poursuite des activités.

Le choix de la CPF d'axer les formations préférentiellement vers les femmes et les jeunes est également une démarche durable. Les jeunes seront les futurs acteurs nationaux et pourront à moyen terme relever le défi de la prise de responsabilité dans les OP.

L'accroissement du nombre de responsables femmes, souvent actrices dans des commissions féminines mais peu actives dans les instances de gouvernance, leur participation accrue dans le contrôle des ressources et dans les espaces de décision, leur permettent de répondre aux besoins spécifiques des femmes en milieu rural, favorisant la construction d'une bonne gouvernance par un développement durable inclusif. Le genre comme approche du développement se révèle un outil efficace de transformation sociale.

Par ailleurs, les lois d'orientation agricole, les législations sur le foncier rural, les politiques relatives au financement de l'agriculture (fonds de développement agricole) favoriseront une meilleure prise en compte des besoins de l'agriculture familiale (i) induisant un renforcement de la pérennité financière des OP et des paysans et (ii) garantissant ainsi la continuation de leurs actions auprès des autorités nationales et locales et donc leur rôle de contrôle citoyen sur les politiques agricoles.

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
Afdi	Agriculteurs français et développement international
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane
APFR	Attestation de possession foncière rurale
CAIMA	Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
CAPEP	Cellule d'analyse des politiques et des études prospectives
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CCFV	Commission de conciliation foncière villageoise
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFV	Commission foncière villageoise
CPF	Confédération paysanne du Faso
CRCOP	Cadre régional de concertation des organisations paysannes
CRUS	Comité régional des unions du Sahel
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
DGFOMR	Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural
FDA	Fonds de développement de l'agriculture
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
FEPAB	Fédération des professionnels agricoles du Burkina
FNGN	Fédération nationale des groupements Naam
FNSafer	Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
FNZ	Fédération Nian Zwè
GRAF	Groupe de recherche et d'action sur le foncier
JNP	Journée nationale du paysan
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques.
LOASPHF	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique
ONF	Observatoire national du foncier
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OP	Organisation paysanne
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personne déplacée interne
PEPS	Paysans engagés dans l'évaluation des politiques sectorielles
PF	Points focaux
PMAF-BF	Plateforme multi acteurs sur le foncier rural au Burkina Faso
PNIASP	Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral
RBM	Réseau Billital Maroobè
ROPFA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest
SEPOP	Projet service et plaidoyer des organisations paysannes
SP/CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
STD	Service technique déconcentré
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UE	Union européenne



Afdi

11, rue de la Baume
75008 Paris – France

www.afdi-opa.org

afdi@afdi-opa.org

Tel. +33(0)1 45 62 25 54

Document réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement.



Cofinancé par
l'Union européenne

En partenariat
avec



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité d'Afdi et de la CPF et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des institutions citées.